
Place du secteur privé industriel national dans l'économie algérienne

Omar DERRAS*

INTRODUCTION

L'histoire de l'émergence du secteur privé national, ses modalités d'évolution et de fonctionnement, son poids ainsi que sa place dans l'espace économique en Algérie, a été tout au long de ces deux décennies, façonnée voire déterminée par des pratiques de l'Etat envers le secteur

* Sociologue, Université d'Oran/CRASC.

privé d'ordre public beaucoup plus politico-idéologique qu'économique.

Les positions de l'Etat, quant à la place et rôle assigné au secteur privé dans l'économie nationale ont été constamment ambivalentes et très ambiguës. Oscillant entre deux attitudes opposées : son inutilité (car potentiellement dangereux et futur allié du capitalisme international), et son nécessaire encouragement et développement, (puisqu'il peut être un complément et soutien au secteur étatique).

Cette méfiance et ce tâtonnement ont fortement handicapé et retardé l'émergence d'un véritable secteur privé industriel.

En effet, ce dernier est resté longtemps marginalisé, éparpillé, très contrôlé mais de manière anarchique par l'Etat, dépendant de ce dernier surtout dans la sphère des input.

Paradoxalement, et malgré et cette dépendance envers les secteurs et organismes étatiques, le secteur privé industriel a réussi progressivement mais sûrement à se structurer et de se développer à l'ombre du secteur public, pratiquant des stratégies défensives très flexibles ne ratant jamais des opportunités pour valoriser son capital et de le reproduire de façon élargie.

Nous allons tenter de retracer l'histoire du secteur privé national en analysant le processus de constitution et d'évolution du secteur depuis la période du capitalisme colonial (période charnière) jusqu'à nos jours.

I- POLITIQUE INDUSTRIELLE DU CAPITALISME COLONIAL ET SITUATION DU SECTEUR PRIVÉ ALGÉRIEN

Durant la période coloniale, le capitalisme n'a jamais pu développer une base industrielle moderne en Algérie. Ce dernier a fortement déséquilibré et désarticulé les secteurs économiques en Algérie.

L'échec de cette politique industrielle est repérable à travers les paramètres suivants :

La faiblesse du soutien de la métropole à l'accumulation du capital industriel en Algérie.

Le mode d'évolution de la structure de la production industrielle (les trois secteurs les plus importants : BTP, bien de consommation et de production, connaissent une nette régression à l'exception du secteur pétrolier)¹.

* Les conséquences de cette politique industrielle au niveau de la configuration et de la restructuration sociale sont :

- La concentration des indépendants et employeurs algériens dans deux secteurs principalement : le petit commerce et l'artisanat. Ces deux secteurs peuvent être assimilés à des activités de survie. Ils représentent 80% de cette population.

Les industriels algériens à cette époque étaient très peu nombreux : 1.554 algériens et 5.466 européens². Minoritaires, cantonnés pour l'essentiel dans les branches d'habillement et l'agro-alimentaire, utilisant des équipements vétustes parce que limités financièrement, subissant des discriminations législatives surtout au niveau des importations. En plus de la domination économique, les industriels algériens sont limités en effectifs et dominés politiquement et culturellement.

C'est cette population d'industriels et une partie non négligeable de gros commerçants et artisans en majorité d'origine rurale qui vont devenir les futurs industriels après l'indépendance.

II- SECTEUR PRIVÉ NATIONAL DEPUIS L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS

A/ La période de 1962/1965

Cette période est marquée par une situation politique et économique très confuse et très complexe. Les faits les plus marquants qui ont influé sur le secteur privé national sont de deux ordres :

¹ Pour plus de détails voir Benachenhou , A. - Formation du sous-développement en Algérie (1830-1962).- pp. 341.391.

² Boukhobza, M'Hamed.- Ruptures et transformations sociales en Algérie volume 1.- p. 35.

- L'instauration de l'autogestion dans le secteur agricole et industriel : 300 entreprises industrielles et différentes tailles, ont été gérées par les ouvriers.

- La loi n°63.227 du juillet 1963 a été le premier code des investissements reconnaissant la liberté d'investir et de création d'entreprises selon des critères très contraignants appliqués et destinés uniquement aux étrangers. Le secteur privé national est laissé dans le flou le plus total et selon l'humeur des responsables politiques à l'époque : allant de la négation progressive du secteur privé national au mal nécessaire mais considéré comme complément et un véritable appoint au secteur public³.

La position ambivalente du pouvoir à travers ses discours et déclarations officielles, a obligé les investisseurs Algériens en Algérie et à l'étranger à adopter une position d'attente ou s'orienter vers les secteurs non visibles tels que l'achat des commerces, hôtels et restaurants, etc. Finalement, la récupération et les réappropriations du patrimoine colonial s'est faite dans une certaine désorganisation, et seul les plus influents autour de la sphère du pouvoir ont osé et pu regagner les rangs de cette nouvelle classe sociale d'entrepreneurs et industriels en phase de gestation et de constitution.

B/ Période 1966/1980

Avec une nouvelle direction politique sous l'égide de feu H. BOUMEDIENE, cette période va connaître un processus de restructuration économique et sociale considérable. Le secteur privé aura l'occasion de négocier et d'imposer progressivement mais sûrement la place qui lui revient dans l'échiquier de l'économie nationale en adoptant différentes stratégies grâce à des pratiques de valorisation de son capital qui lui permettaient d'élargir et de consolider sa base sociale.

Plusieurs faits importants ont marqué cette période :

³ Discours de BENBELLA lors d'une visite d'une usine Cotmital le 26.09.63 : « Nous allons commencer et nous ne finirons que le jour où nous aurons mis tous les moyens de production entre les mains des ouvriers ». in F. WEIS : Doctrine et action syndicale en Algérie.- p. 113.

- d'abord, on assiste vers les années 1970 à l'abandon progressif de l'autogestion et la naissance et la mise en place d'un nouveau système productif dans le cadre de la politique des « industries industrialisantes ».

Pour la mise en pratique de ce nouveau système productif, l'Etat a engagé et réalisé une série de plans de développement planifiés, pour mieux centraliser et maîtriser les activités économiques. Il procède aussi au contrôle de la plupart des circuits de distribution et de commercialisation, ainsi qu'à la main mise sur le commerce extérieur vers 1973/74.

La nationalisation des secteurs stratégiques et plus spécialement le secteur des hydrocarbures (et qui représente à lui seul 98% des exportations), va permettre à l'Algérie de pouvoir réaliser une partie des plans du développement programmés et qui ont provoqué un rythme de croissance soutenu.

Quant à la place du secteur privé national dans cette nouvelle stratégie de développement, on peut dire qu'on lui a réservé une place ambivalente : la nécessité de l'encourager mais sous « contrôle des institutions de l'Etat, en lui imposant une vocation révolutionnaire c'est à dire « *non exploiteur* » et « *anti-impérialiste* ».

A cet effet, et pour redonner confiance aux privés algériens, une nouvelle équipe gouvernementale promulgue à leur intention un code d'investissement en 1966. Le contenu de ce code va préciser les conditions et les moyens mis en place pour permettre le fonctionnement et le développement du secteur privé national ainsi que les garanties légitimes du capital permises par cette nouvelle politique économique et sociale.

Parmi les conditions imposées au secteur privé national, on peut citer :

- L'interdiction d'investir dans les secteurs stratégiques et vitaux,
- L'obligation de ne pas concurrencer les secteurs économiques de l'Etat.

Et pour démontrer les bonnes intentions de l'Etat envers le secteur privé et sa mise en confiance, plusieurs organes et structures ont été mises en place :

- l'installation des commissions autorisant et octroyant des crédits selon l'importance des projets : commission nationale d'investissement et commission interministérielle,
- l'engagement de l'Etat de ne pas nationaliser les entreprises privées, sauf pour des raisons exceptionnelles,
- la création de structures pour aider et orienter, conseiller les investisseurs tels que : SARPI, CAD, BPI, et CCIA.

D'autres part, les effets positifs et les dysfonctionnements apparus durant cette période vont déterminer et conditionner l'évolution et la configuration du secteur industriel privé national.

Au niveau des aspects positifs, on peut relever la création d'un million d'emplois nouveaux entre 1969/1978, le développement et l'élargissement des couches sociales moyennes, l'amélioration du pouvoir d'achat d'une large majorité de la population occupée en nette augmentation et progression, grâce à la subvention par l'Etat des produits de première nécessité et la gratuité des soins et l'enseignement. Ceux-ci ont développé une forte demande de besoins de consommation de la population active, que ni l'Etat ni le secteur privé n'arrivaient à satisfaire, engendrant des pénuries répétitives et le développement de la spéculation et des situations de rente importante.

Par contre, des dysfonctionnements importants vont vite se manifester d'abord dans la structure des investissements des plans de développement⁴.

On remarque la part très importante accaparée par le secteur industriel pétrochimique et des équipements variant entre 50 et 74% des investissements alloués aux différents plans de développement au détriment du secteur agricole et surtout du secteur des biens de consommation qui ne dépasse pas 6%.

Le manque de rigueur dans la gestion et organisation des unités de production et des investissements, la faiblesse des capacités de production, les retards cumulés dans la réalisation des projets, tous ces éléments ont joué toujours en faveur du secteur privé national même s'il

⁴ Voir BENACHENHOU, A. - Planification et développement en Algérie (1962/80).

apparaissait dans une stratégie défensive jouant toujours le rôle du marginalisé et délaissé et livré à lui-même.

C'est dans ce contexte de restructuration économique et sociale de grande ampleur, brutale et rapide que le secteur privé national va se structurer progressivement et évoluer en dents de scie, à l'ombre du secteur public, dans un climat de crise d'identité généré par le tâtonnement et l'ambiguïté de la direction politique quant au rôle et place du secteur privé dans l'édification de l'économie nationale.

Quant à l'évolution du secteur privé national, il va connaître deux périodes bien distinctes :

La première : 1966/1971

Le discours politique sécurisant à l'intention des industriels algériens durant cette période va redonner un nouveau souffle au secteur privé. Encouragé par les lois et textes relatifs au code des investissements de 1966, et qui prévoyait des garanties et avantages fiscaux et prêts bancaires, (même si le code et la manière d'appliquer ces nouvelles réglementations, ont été contraignants, bureaucratiques voire sélectifs), le secteur privé national a connu une nette progression en témoigne entre autres, le nombre de projets agréés par les commissions régionales et nationales d'investissements : 688 projets ont été agréés soit 77,3% de la totalité pendant la période (1967/1980).

On relève à cet effet, l'importance du secteur de textile, l'E.M.M.E et l'agro-alimentaire avec respectivement : 318 projets, 135 et 96 projets. (Voir tableau n°1, en annexe)

Bien que des données fiables et précises sur le secteur privé soient très rares et contradictoires, on peut dire que ce dernier s'est développé de façon significative. Dj. LIABES décrit cette période comme suit :

« La fin de la première décennie (1962/72) correspond pour le capital privé à une mise en forme d'accumulation entendue ici, comme stratégie d'occupation de production précise, constitution de noyaux d'industries bien structurées, mise en relation étroite du capital commercial et industriel, politique d'appropriation des différentes mesures par l'Etat (protectionnisme, monopole du commerce extérieur, répression salariale et syndicale »⁵.

⁵ Idem.- p. 374.

La deuxième période (1971/1979)

Cette période avait connu une stagnation du secteur privé national comme en témoigne la tendance régressive du nombre de projets agréés (200 seulement). En revanche, le secteur du bâtiment et des travaux publics a réussi à concurrencer le secteur public, notamment au niveau de l'emploi à partir de 1975 (100.000 emplois environ). Les explications qu'on peut donner à cette configuration du secteur industriel privé algérien sont multiples :

- l'arrêt des aides et avantages de l'Etat destinés au secteur privé (loi de finance de 1971),

- l'option de développement non capitaliste fortement revendiquée par le courant dominant au sein du pouvoir et du parti unique (FLN), et mise en avant à travers le débat de la charte nationale 1976. Les différentes réformes et nationalisations effectuées à l'époque, ont conduit les industriels nationaux à changer d'attitude, préférant à cela une stratégie d'attente et de stopper tout investissement aventurier.

- enfin la dissolution des G.P.A.** en 1970 et sa substitution par un nouveau système A.G.I*** qui sera effective en 1974 mettra un terme définitif à la liberté d'action du privé en matière d'importation et du commerce extérieur.

Paradoxalement, c'est au moment où l'Etat a besoin de faire participer le secteur privé à la réalisation de ces programmes de développement important, qu'il prend des mesures d'arrêter ou de ralentir le développement du secteur privé national. Par contre, ce dernier va se rabattre sur la création des petites unités de production de moins de cinq salariés nécessitant peu de capitaux et de main d'œuvre, facilement reconvertible à tout moment. D'ailleurs un nombre important de ces fabriques sont de type familial.

(Voir tableau N°2, en annexe).

On estime la part des micro-entreprises (-5 salariés) à 60% des U.P privées mais il est très difficile d'avoir un chiffre exact car la plupart d'entre eux ne déclare pas leur salarié, ou travaillent dans la clandestinité pour échapper au

** Groupe professionnel.

*** Autorisation globale d'importation.

fisc. BOUKHOBZA nous donne un chiffre très éloigné du premier, puisqu'il estime à 10.174 U.P entreprises industrielles et BTP en 1979/1980⁶. D'ailleurs, tout un mystère plane sur l'identification du secteur privé durant cette période souvent avec le laxisme complice et volontaire de quelques institutions de l'Etat, dans un pays qui a opté pour l'application des principes d'économie centralisée et planifiée.

Il est quand même étrange et curieux à la fois de constater le peu d'études et travaux de recherches universitaires sur le secteur privé national (1) et les données statistiques très générales, contradictoires et peu fiable sur ce secteur.

Au total, le procès de formations, de valorisation du capital industriel national et sa reproduction élargie, s'est consolidé principalement durant la première période (1966/1972) parce que soutenu et encouragé par l'Etat.

La deuxième période (1972/1979), même si le rythme de croissance et d'évolution quantitative s'est ralenti, constitue paradoxalement la période la plus prospère et dynamique qu'à connu le secteur privé au moment de l'affirmation de l'option socialiste et de l'hostilité envers le secteur capitaliste (débat de la charte nationale en 1976, nationalisation des hydrocarbures, G.S.E., révolution agraire, etc.). Dj. LIABES analyse bien cette contradiction :

« Enfin de compte, jamais une bourgeoisie ne s'est trouvée liée à l'Etat et objectivement favorisée par des pratiques d'un Etat national paradoxalement anticapitaliste »⁷.

⁶ Idem.

⁷ LIABES, Dj. - p. 569.

Plusieurs raisons expliquent les conditions de reproduction élargie et la concentration du capital industriel algérien :

L'existence et le développement d'une vision du travail entre le secteur public et privé entre le gros et petit privé.

Division d'abord au niveau des investissements et productions, il s'est formé une spécialisation et segmentation systématique entre le public et privé et au sein du privé, créant ainsi des situations de quasi monopole en faveur de ce dernier et aussi au détriment du secteur public. En effet, la part importante du secteur privé dans la production exclusive de certains produits dans les branches du textile, du bâtiment et travaux public, des produits chimiques et plastiques, ont généré des profits substantiels au secteur privé. A titre d'exemple dans la branche du textile, les grandes unités jouent sur la production massive de quelques articles créant ainsi un monopole et une exclusivité sur le marché. Ainsi en 1974, 84 entreprises du textile représentant 13.8% de la branche, emploient à elles seules 50,2% de la totalité des effectifs et réalisent 50,8% du chiffre d'affaires.

Cette concentration est plus importante dans les créneaux de la bonneterie et confection qui occupent 65.4% des entreprises et 59% de la main d'œuvre⁸. On peut observer les mêmes tendances dans d'autres branches comme celles de la chaussure, cuir, bois, ameublement, agro-alimentaire.

L'autre moyen important utilisé par le secteur privé pour élargir sa base économique est sans conteste, le recours aux différentes modalités de la gestion et consommation de la main d'œuvre digne du capitalisme sauvage. Surenchère salariale et débauchage touchant les meilleures cadres, techniciens et ouvriers hautement qualifiés du secteur public. Flexibilité et précarité de l'emploi⁹ (utilisation du travail contractuel et saisonnier). Disponibilité d'une force de travail à bas prix subissant des conditions de travail très pénibles. Répression syndicale, corruption, inefficacité des institutions

⁸ BENACHENHOU, A. - pp. 102-103.

⁹ Le secteur privé emploie 23.3% des salariés en 1977 dans l'industrie 52.6% dans le BTP, 45.2% dans le textile, 45.3% des industries chimiques et plastiques et 92.2% dans l'industrie diverse.

de contrôle de l'Etat. L'allongement de la durée du travail accroissant ainsi le volume de plus value. Une véritable source de profits en un temps record a été constituée grâce à un transfert de valeur du secteur public au privé et une exploitation féroce de la force de travail avec le laxisme et des fois la complicité des institutions étatiques chargées théoriquement de contrôler le secteur privé algérien.

Période de 1980 à nos jours

Cette période est riche en événements touchant ce secteur et son devenir. Les textes et lois juridiques promulgués nous donnent deux tendances radicalement différentes quant à l'orientation et l'évolution du secteur privé national en Algérie.

La période 1980/1989

Après un bilan négatif de la période écoulée (l'ère de BOUMEDIENE 1966/79) fait par la nouvelle direction politique sous la direction du président Chadli BENDJEDID et l'appui de l'aile réformiste du FLN (4^{ème} congrès 1979), une nouvelle orientation économique plus ouverte et libérale commence à s'imposer dans l'esprit et la mentalité des hommes politiques, fonctionnaires, cadres supérieurs et une partie importante du monde du travail.

Les graves dysfonctionnements apparus durant la période précédente au sein du secteur public et le développement anarchique et non contrôlé par l'Etat du secteur privé imposent à la nouvelle direction politique d'entamer des ajustements, régulations nécessaires et planifiées. Dans ce cadre, le secteur privé s'intègre dans la logique des réformes économiques de l'Etat, et se voit désormais restaurer avec vigueur, reconnu comme force économique et social indispensable et incontournable. Pour cela, l'Etat veut l'intégrer dans ses propres objectifs dans deux plans quinquennaux, en le contrôlant, en l'encadrant de près et en l'orientant vers des secteurs d'utilité économique et sociale. Pour que ces objectifs soient réalisables, l'Etat met en place des mécanismes de contrôle, et des contraintes sévères, pour l'obliger à devenir complémentaire au secteur public.

Parmi les contraintes du 3ème code des investissements relatifs à la loi n°82.11 du 21.08.1982, il est stipulé¹⁰ :

- l'interdiction des investissements multiples cumulés par le même employeur.

- plafonnement du capital initial à 30 millions de D.A.

- tout projet doit faire l'obligation d'un agrément, ainsi qu'à toute extension d'unité de production. Une commission officielle est chargée d'étudier les nouveaux projets en fonction des objectifs planifiés par l'Etat et des priorités des plans de développement.

En contre partie, le secteur privé national reconnu et agréé, bénéficiera d'avantages fiscaux importants :

- exonération de l'impôt durant 5 ans,

- facilité d'octroi de crédits bancaires ainsi que d'autres avantages.

Suite à ce nouvel arsenal juridique, une confiance est vite rétablie entre l'Etat (nouvelle équipe politique) et le privé national, et on assiste à une prolifération substantielle de petites unités de production. Désormais on n'hésite plus à afficher son statut professionnel et à le déclarer. Très vite la croissance des unités de production entre clandestin et nouvelle création, vont gonfler les statistiques officielles qui cette fois-ci d'ailleurs sont beaucoup plus détaillées. En effet, le nombre des entreprises passe de 9.387 en 1980 pour atteindre 14.154 U.P en 1984¹¹.

Mais la conjoncture économique internationale très défavorable pour les pays sous développés, va compliquer gravement la situation économique en Algérie avec la chute brutale des prix du pétrole et la baisse du dollar américain en 1985/1986.

Les dégâts et les goulots d'étranglement sont énormes pour toute l'économie. Le secteur privé national n'échappe pas à cela parce qu'il dépend du secteur public lourdement affaibli. (Voir tableau N°3, en annexe).

Ce tableau nous révèle la situation fluctuante, très instable que connaît le secteur privé durant cette période. Seules quelques branches notamment l'agro-alimentaire et l'industrie S.M.M électrique échappent à une stagnation,

¹⁰ Annuaire de l'Afrique du Nord : 1993 : cité par E. VAU B44.- p. 448.

¹¹ Revue Statistiques, ONS, n°29.- pp. 2-3.

voire même à une régression. Beaucoup d'entreprises surtout après 1986, vivent des difficultés de tous ordres en commençant par l'irrégularité des approvisionnements en matière première, manque de pièces détachées et des crédits bancaires condamnent beaucoup d'entreprises à l'arrêt provisoire sinon à une éventuelle reconversion. Les répercussions de cette situation vont se faire sentir au niveau des capacités de production, baisse de valeur ajoutée et réduction des effectifs caractérisés par une main d'œuvre contractuelle et sous qualifiée. Les données statistiques d'ailleurs sont très significatives. (Voir tableau N°4, en annexe).

Comme le tableau l'indique, toutes les branches économiques sont secouées par la chute des prix du pétrole (faiblesse de prêts bancaires et rupture de stocks notamment les branches qui sont très dépendantes de l'extérieur, à savoir, le textile, le cuir et la chaussure et aussi l'agro- alimentaire). La crise affecte de façon inégale ces branches mais les entreprises puissantes résistent. Par contre, les petites unités sont souvent contraintes à l'arrêt ou la reconversion souvent vers le commerce de gros ou à l'importation.

La période 1989-1996

La chute et l'effondrement du bloc socialiste, la crise politique et les événements d'octobre 1988, vont pousser les autorités politiques à abandonner définitivement l'économie centralisée pour s'orienter vers l'économie de marché.

A cet effet, le 4ème code des investissements donne une nouvelle politique d'orientation du secteur privé par la promulgation de la loi n°88.25 du 12.07.1988 qui de fait, annule les textes et lois des codes des investissements antécédents et avec bien sûr toutes les contraintes et restrictions qui étaient imposées au secteur privé national.

Un 5ème code des investissements, décret législatif n°93.12 du 5 Octobre 1993 termine les dispositions et lois en vu d'achever les mécanismes de l'économie de marché sans distinction entre secteurs : public/privé (national et étranger).

Mais la mise en place des mécanismes de l'économie de marché se fait dans une conjoncture économique et politique douloureuse et exceptionnelle, et de ce fait tous les secteurs

économiques se retrouvent brutalement paralysé, livré à eux mêmes. Longtemps assisté, très choyé par l'Etat, mal préparé à la dure loi de la concurrence, le secteur privé national est contraint de compter sur ses propres moyens pour s'approvisionner et s'équiper.

Si cette période voit la prolifération considérable des micro-entreprises (très mobiles et facilement convertibles), par contre, les grandes entreprises sont très affectées et une partie non négligeable va disparaître notamment dans le textile, l'agro-alimentaire, cuir et matériaux de construction lié à la crise du B.T.P comme le montre le tableau N° 5, en annexe).

Comme le montre bien ce tableau, 217 entreprises de plus 20 salariés ont disparu, même si on remarque une augmentation des petites entreprises souvent de moins 4 salariés, 16.894 U.P, celles-ci n'échappent pas aux multiples problèmes d'approvisionnement et la plupart vivent une situation d'attente d'une éventuelle reconversion vers des créneaux rapidement rentables comme le commerce d'importation des biens de consommation finale. Les effectifs eux aussi vont connaître une nette régression puisqu'en 1990, le secteur privé emploie 90.459 salariés et connaît une augmentation de 9.000 salariés, pour redescendre en 1992 à 78.539 salariés¹².

CONCLUSION

Nous avons essayé de montrer dans cet article, l'évolution fluctuante en dents de scie du secteur privé industriel algérien tout au long de cette période.

En effet, insignifiant durant la période coloniale alimenté progressivement par les commerçants et artisans, le secteur privé algérien va connaître une dynamique appréciable surtout dans la petite et moyenne industrie du textile, confection, cuir et agro-alimentaire tout juste après

¹² Tous les paramètres économiques sont en baisse : ralentissement de l'offre, persistance de la situation de sous-activité des U.P et sous utilisation des capacités de production et recours plus important aux crédits bancaires, vétusté des équipements, manque de matière première, arrêt fréquent de la production. Ces mêmes difficultés énumérées sont perceptibles en 1994 dans le bulletin de l'O.N.S : info sur la conjoncture 3ème trimestre 1994, n°15, indiquant la persistance d'une économie récessionniste.

l'indépendance jusqu'en 1972-1973. Pour ensuite connaître un net ralentissement mais surtout en consolidant ses positions vers les années 1980. Après cette date, le secteur privé industriel prend assise et va se développer progressivement pour s'éclater et se libérer de manière anarchique à partir de 1990.

Mais, il a cette spécificité d'être de faible envergure : constitué en majorité de petites unités de fabrique, utilisant une technologie obsolète et archaïque, se spécialisant dans la petite transformation et le conditionnement du produit, éparpillé dans l'espace, désorganisé dans sa gestion et son activité quotidienne ce qui ne le diffère pas du capitalisme sauvage.

Longtemps berné dans les logiques du gain facile, mal préparé à la dure loi de la concurrence, brutalement, une partie importante des industriels se retrouve condamné à déposer le bilan. La mort subite d'un nombre important d'unités de production surtout dans le textile, cuir et agro-alimentaire, pousse la plupart d'entre eux à se spécialiser dans l'importation, créneau provisoirement porteur. Les autres industriels qui ont les moyens ont compris qu'il faut moderniser leur entreprise pour imposer leur produit sur le marché national. C'est ceux là qui peuvent moderniser et créer un véritable secteur privé national capable de tenir tête aux industriels étrangers dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

BENACHENHOU, A. - Formation du sous développement en Algérie (1830/1962). Alger : Ed. INIC, 1978.

BENACHENHOU, A. - Planification et développement en Algérie 1962/1980. Alger : Ed. INIC, 1980.

WEISS, F. - Doctrine et actions syndicales en Algérie. Paris : Ed. CUJAS, 1970.

PENEFF, J. - Industriels Algériens, Paris : Ed : CNRS, 1981.

TEMMAR, H. M. - Stratégie de développement indépendant cas de l'Algérie : un bilan, Alger : OPU, 1983.

BENISSAD H. - Algérie : Restructuration et réformes économiques (1979/93), Alger : OPU, 1994.

S. DIR KENZ, A. - L'Algérie et modernité, Dakar : Ed CODESRIA, 1989.

LIABES, DJ. - Capital privé et patrons industriels en Algérie 1962/82. Alger : Ed. CREA, 1984.

BOUKHOBZA, M. H. - Ruptures et transformations sociales en Algérie, Vol, II, Alger : OPU, 1989.

ONS : Bulletin : Statistiques courantes : industrie privée nationale 1988, 89, n°28.

ONS : Info statistique sur la conjoncture 1994, n°15.

ONS : Collection statistiques : Annuaire de l'industrie : Série E, Eco n°68, 1992.

Tableau N°1 : EVOLUTION DU NOMBRE DES PROJETS PAR LA C.N.I./V.R.I (1967/73)¹³

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Total
Commission nationale d'investissement	21	52	104	59	59	12	13	263
C.R.I.	44	168	175	78	29	16	23	533
TOTAL	65	220	269	137	41	29	25	786

TABLEAU N°2 : EVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL PRIVE SELON TAILLE DES U.P. (1966/1980)¹⁴

TAILLE	1966	1969	1974	1977	1980
Année					
0-4 salariés	-	2.201	3.201	3.339	5.000
+ de 5 salariés	-	1.845	2.618	2.731	4.387
TOTAL	3358	4.046	5.819	6.070	9.387

¹³ Dj. LIABES, -p. 249

¹⁴ Dj. LIABES, -p. 249

TABLEAU N° 3 : EVOLUTION DES ENTREPRISES PRIVEES TAILLE ET S.A.E entre 1984/1988¹⁵

SME Année	1984		1985		1986		1987		1988	
	-20	+20	-20	+20	-20	+20	-20	+20	-20	+20
V Carnières	170	34	352	29	252		216		271	
VII ISMME	935	91	1077		28		26		22	
VII Matériaux construction, verres	1234	85	1436		1053		1406		1492	
IX Chimie/ plastic caoutchouc	189	57	269		87		81		86	
VII Matériaux construction, verres	1234	85	1436		1498		1319		1434	
IX Chimie/ plastic caoutchouc	189	57	269		72		69		68	
IX Agro-alimentaire	4288		56		253		280		263	
	90				66		67		108	
XI Confection/ textile	3216		464		6184		4548		4429	
	267		91		104		112		108	
XII Cuir/ chaussure	794		281		3118		2475		2060	
XIII Bois, liège, papier	54		816		288		297		268	
XIV Divers indust.	2064		50		896		711		706	
	75		1765		58		58		43	
TOTAL	13 2369		12 119		1841		2376		2250	
	785		766		60		63		67	
					605		750		802	
					30		45		44	
					15.697		14.081		13.707	
					794		818		770	

¹⁵ Source statistique courante : Bulletin n°28 : l'industrie privée 88/89 P.31, et Revue Statistique n°29 ONS « secteur privé et crise économique par SADKI A.- p.2-3.

TABLEAU N° 4 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SECTEUR INDUSTRIEL ENTRE 1981-88.

	1981	1982	1984	1985	1986	1987	1988
-20 Salariés	.	.	61207	55515	70723	68371	60371
+20	30319	32029	36181	34210	26599	31799	31885
TOTAL	30319	32029	97388	89361	97322	9957	97956

Source : IDEM (op cite), (p.13)

TABLEAU N°5 : EVOLUTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DU SECTEUR PRIVE NATIONAL SELON LA TAILLE ET LA

	PERIODE		
	1988	1989	1992
- 20 Salariés	13.707	19.061	19.642
+20 Salariés	770	782	565
TOTAL	14.770	19.843	20.207